



ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Tuteurs des lauréats de concours et des étudiants contractuels alternants

---

MATHEMATIQUES

26 SEPTEMBRE 2022 – 16H-17H30



ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Présentation des intervenants

---

26 SEPTEMBRE 2022 - 16H-17H30

# Ordre du jour

---

- Lauréats de concours mi-temps et temps plein, professeurs en détachement, étudiants contractuels alternants
  - différences / points communs
- Cadre institutionnel
- Missions du tuteur
- Actes d'évaluation et de titularisation
- Présentation des actions à l'INSPE

# Quatre catégories

---

PROFESSEUR STAGIAIRE TEMPS PLEIN

PROFESSEUR STAGIAIRE MI-TEMPS

PROFESSEUR CONTRACTUEL ALTERNANT

PROFESSEUR DÉTACHÉ

# Lauréats de concours 2022: deux catégories – les différences

## Des fonctionnaires stagiaires « temps plein » : FS TP

- Titulaires d'un MEEF ou 18 mois d'expérience.
- 12 journées de formation sur l'année organisées par l'INSPE et/ou l'E AFC selon le parcours du stagiaire, dont au moins 5 journées disciplinaires.
- Un tuteur établissement.
- Une visite formative au cours du 1<sup>er</sup> trimestre par un chargé de mission.

## Des stagiaires « mi-temps » : FS-MT

- Non titulaires d'un Master MEEF (excepté renouvellement/ prolongation/report de stage) dispensés de la condition de diplôme (ex concours internes, parent de 3 enfants ou plus) **ou** en renouvellement ou report de stage (sauf si M2 MEEF à valider) **ou** prolongation au cas par cas
- Un **Diplôme InterUniversitaire (DIU)** 240 h de formation ; professeurs stagiaires - entrée dans le métier ».
- Un tuteur établissement et un tuteur INSPE.
- Une visite-entretien formative en présence des deux tuteurs établissement/INSPE.

# Stagiaires « mi-temps » : FS-MT

## ❖ Un tutorat mixte

### ✓ Le tuteur établissement

- **S1** : 4 observations / entretiens en classe
- **S2** : 2 observations / entretiens en classe, dont la visite formative avec le tuteur INSPÉ

### ✓ Le tuteur INSPÉ

Points bilans avec le tuteur établissement et le fonctionnaire-stagiaire :

- Un entretien trinôme avec le tuteur établissement et le fonctionnaire-stagiaire
  - *Avant les vacances d'automne*
- Une visite formative du fonctionnaire-stagiaire suivie d'un entretien, en présence du tuteur établissement
  - *Entre décembre et janvier*
- Un entretien trinôme avec le tuteur établissement et le fonctionnaire-stagiaire
  - *Entre les vacances d'hiver et de printemps*

# Trois thèmes incontournables de la formation des lauréats de concours :

- Laïcité et Valeurs de la République
- École inclusive
- Égalité Filles-Garçons

# Des étudiants contractuels alternants (EPR)

---

## Des professeurs « contractuels - alternants » ou « EPR »

Étudiants en master MEEF M2

- 6 heures en responsabilité en établissement
- 2 tuteurs (INSPÉ et établissement)
- Préparation au concours du CAPES



# Des points communs

- Des objectifs :

Le développement de compétences professionnelles.

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : [BO n°30 du 25 juillet 2013](#)

- Des outils communs

Un document de suivi

- Des modalités d'évaluation certificatives pour les lauréats de concours

ou

- Pour les EPR, un avis pour la validation d'une unité d'enseignement du master.

# Le relevé d'activités tuteur établissement-stagiaire

## Relevé d'activités tuteur-stagiaire

Ce document partagé est un outil de travail pour le fonctionnaire-stagiaire et le tuteur. Il rend compte du suivi du fonctionnaire-stagiaire par le tuteur.

Discipline ou fonction :

**Professeur fonctionnaire-stagiaire ou CPE fonctionnaire-stagiaire**

Nom-prénom :

Établissement d'exercice :

**Tuteur**

Nom-prénom :

Établissement d'exercice :

Date, Horaire, Lieu, Classe	Observation (O), Visite (V), Entretien (E), Réunion (R), A distance (A)	Problématique ou thème abordé, Compétences concernées	Points d'appui positifs	Pistes de travail envisagées	Autres points d'attention demandés par la discipline	Effets observés Évolution de la pratique

# Point institutionnel

---

# Le référentiel de compétences

---

Compétences communes à tous les professeurs, *professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune.*

[B.O. n° 30 du 25 juillet 2013.](#)

## Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

### Acteurs du service public d'éducation

**T1 Faire partager les valeurs de la République**

**T2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école**

### Pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

**T3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage**

**T4 Prendre en compte la diversité des élèves**

**T5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation**

**T6 Agir en éducateur responsable et selon les principes éthiques**

**T7 Maîtriser la langue française à des fins de communication**

**T8 Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier**

**T9 Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier**

### Acteurs de la communauté éducative

**T10 . Coopérer au sein d'une équipe**

**T11. Contribuer à l'action de la communauté éducative**

**T12. Coopérer avec les parents**

**T13. Coopérer avec les partenaires de l'école**

**T14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel**

## Compétences communes à tous les professeurs

### Porteur de savoirs et d'une culture commune

**P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique**

**P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement**

### Praticien expert des apprentissages

**P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.**

**P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.**

**P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves**

# Missions du tuteur

---

EN ETABLISSEMENT

# Le tuteur

---

- est un enseignant de la discipline, expérimenté, désigné par le recteur sur proposition des corps d'inspection en lien avec les chefs d'établissement ;
- est un enseignant de l'établissement (le plus souvent possible) ;
- assure une fonction de formateur. Son rapport contribue à l'évaluation terminale et au bilan de son parcours.



# LES MISSIONS

---

**Le tuteur** accueille le stagiaire et l'aide à construire son identité professionnelle.

- Il l'aide à s'intégrer dans l'équipe éducative ;
- lui fait découvrir les gestes professionnels de référence ;
- le conseille et l'aide à mener une analyse critique de sa pratique  
... et contribue à l'évaluation.

# LES MISSIONS

---

## **L'expérience du tuteur lui permet :**

- de repérer les urgences, les erreurs importantes ;
- de relativiser, de hiérarchiser ;
- d'anticiper grâce à une vue d'ensemble d'une année scolaire.

## **La difficulté :**

- éviter de donner les réponses, le stagiaire doit apprendre à construire (mais donner les outils) ;
- ne pas être modélisant.

# Quelques conseils

---

- Faire **évoluer l'accompagnement** au cours du temps.
- **Expliciter** avec le stagiaire les objectifs et les attentes de votre relation professionnelle.
- **Écouter le stagiaire avant de lui formuler des conseils.**
- **Cibler, en accord avec le stagiaire, les objets de l'observation pour aider à la construction de gestes professionnels.**
- **Amener le stagiaire à réfléchir** aux répercussions de ses postures professionnelles sur les élèves.

# Quelques conseils

---

- Demander au stagiaire d'identifier systématiquement ce qu'il a réussi au cours des séances (compétences).
- Limiter et hiérarchiser les conseils.
- Faire évoluer l'accompagnement au cours du temps.

# Temps fort

---

# La visite d'un formateur ou d'un chargé de mission

---

Elle est à **visée formative** et n'est pas prise en compte dans l'évaluation.

## Objectifs :

- Observer le travail du stagiaire pour le conseiller.
- Travailler avec le binôme stagiaire-tuteur sur leurs activités conjointes et l'accompagnement mis en place.
- Alerter en cas de difficultés importantes rencontrées par le stagiaire.

## Déroulement de la visite formative

---

Un relevé d'activités renseigné par le stagiaire et le tuteur, l'observation d'une séance du professeur stagiaire, **en présence du tuteur.**

Un entretien d'une heure **avec le stagiaire et le tuteur** s'appuyant sur l'observation de la séance et sur les activités conjointes menées par le stagiaire et le tuteur depuis le début de l'année.

# Déroulement de la visite formative

---

- Une visite courant Novembre-Décembre TP,  
Une visite **Décembre-Janvier MT**
- Des pistes de travail proposées au binôme.
- Un compte rendu de visite envoyé au stagiaire après la visite.
- Documents à présenter : cahier de textes, cahiers d'élèves, évaluations, copies d'élèves ou tout autre document pertinent.



Bilans et avis à renseigner par les tuteurs  
établissement en fin d'année scolaire

# Attendus de fin de formation pour les étudiants contractuels alternants

## Bloc 1 : L'étudiant professeur acteur de la communauté éducative et du service public de l'Education Nationale

A10 - Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier

A11 - Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination

A14 - Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes

A12 - Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité

A13 - Adopte une attitude et un positionnement responsables dans la classe et dans l'établissement

A15 - Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)

A16 - Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)

# Attendus de fin de formation pour les étudiants contractuels alternants

Bloc 2 : L'étudiant professeur pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages

**L'étudiant-professeur pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages ;**

A23 - Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés

A24 - Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation

A25 - Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent

A26 - pratique différents types d'évaluation : - mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; - déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; - analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

# Attendus de fin de formation pour les étudiants contractuels alternants

## Bloc 3 : L'étudiant-professeur praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

### **L'étudiant-professeur praticien réflexif, acteur de son développement professionnel ».**

A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité

A34 - Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques

A35 - Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

A39 - Fait œuvre d'originalité en développant et/ou en mettant en application des idées, dans un contexte d'action ou de recherche

# Rapport du tuteur pour les lauréats de concours *(susceptible d'évoluer)*

Discipline :

Établissement d'affectation :

Tuteur :

Établissement d'affectation :

## CONTEXTE DU STAGE

Les conditions de stage du professeur/CPE stagiaire (classes, horaire...) :

## EVALUATION DU FONCTIONNAIRE STAGIAIRE AU REGARD DE SEPT COMPETENCES EXTRAITES DU REFERENTIEL DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

### 1. Ethique et responsabilité

Les éléments acquis :

Les éléments à consolider :

### 2. Maîtrise des savoirs didactiques et disciplinaires

Les éléments acquis :

Les éléments à consolider :

### 3. Maîtrise de la langue française dans le cadre de son enseignement

Les éléments acquis :

Les éléments à consolider :

### 4. Construction, mise en œuvre et animation des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

Les éléments acquis :

Les éléments à consolider :

**4. Construction, mise en œuvre et animation des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves**

Les éléments acquis :

Les éléments à consolider :

**5. Organisation et mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves**

Les éléments acquis :

Les éléments à consolider :

**6. Evaluation des progrès et des acquisitions des élèves**

Les éléments acquis :

Les éléments à consolider :

**7. Coopération au sein d'une équipe, avec les parents d'élèves et avec les partenaires de l'école**

Les éléments acquis :

Les éléments à consolider :

Bilan de l'année :

**Signatures Tuteur et Stagiaire**

# L'INSPECTION DES LAUREATS DE CONCOURS

---

## Déroulement :

L'inspecteur transmet, sous couvert du chef d'établissement, l'annonce de l'inspection. La date, l'horaire de l'inspection et la classe environ une semaine avant le jour de l'inspection. Ce document est à signer par le stagiaire et à remettre au secrétariat.

La séance et l'entretien se déroulent en l'absence du chef d'établissement et du tuteur.

Un entretien a lieu après la séance :

- le stagiaire justifie ses choix pédagogiques et analyse la séance ;
- il met à disposition divers documents : progression, énoncés des devoirs, copies d'élèves, sujets d'évaluation, progression suivie, et tout document qu'il jugera utile ;
- l'inspecteur ne donne aucun avis sur la titularisation, c'est au jury de se prononcer.

Le rapport d'inspection est joint au dossier et transmis au stagiaire.

# La titularisation

---

**Pour les professeurs stagiaires certifiés et agrégés :**

**Évaluation par un jury en fin d'année.**

**Pour les professeurs en détachement :**

Avis des inspecteurs après une inspection du professeur en détachement.



# La titularisation pour les professeurs stagiaires

---

**Le jury se prononce à partir des avis des différents intervenants au cours du stage :**

- l'avis du corps d'inspection ;
- l'avis du chef d'établissement ;
- l'avis des responsables de formation.

# La titularisation pour les professeurs stagiaires

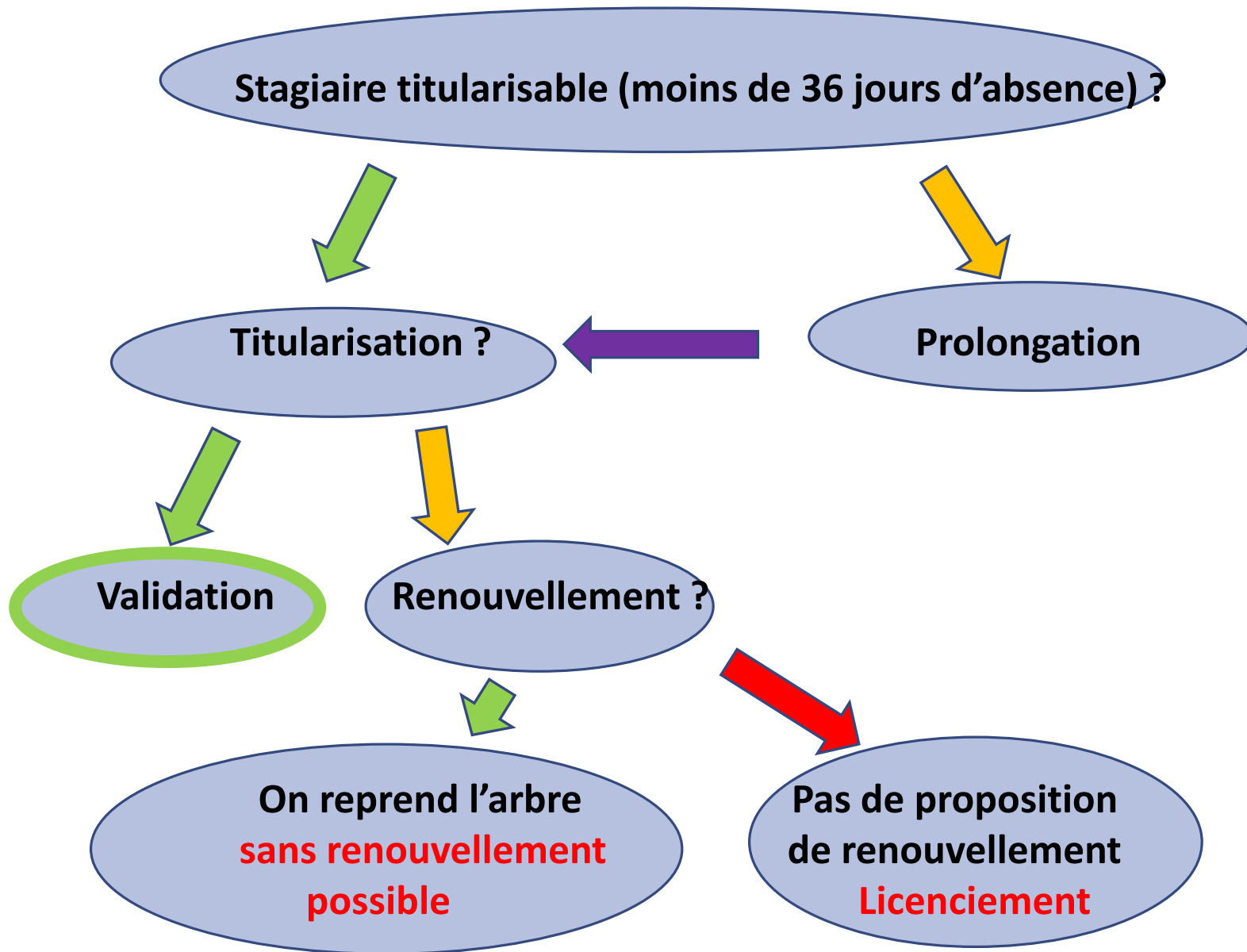
---

## Le jury entend au cours d'un entretien :

- tous les professeurs stagiaires pour lesquels il émet des réserves sur la titularisation ;
- tous les stagiaires qui renouvellent leur stage.

**Les décisions sont arrêtées par le recteur.**

# Les décisions



# Des ressources pour vous aider dans vos missions de tuteur :

---

- **Cahiers des charges 2022-2023 disponibles pour le:**
  - tutorat des étudiants en master MEEF M2 : EPA-EPR-AED ;
  - tutorat des fonctionnaires stagiaires en responsabilité mi-temps 2022-2023 ;
  - tutorat des fonctionnaires stagiaires en responsabilité temps plein 2022-2023.

Pour contacter l'inspection de  
mathématiques :

---

une seule adresse :

[iprmath@ac-nancy-metz.fr](mailto:iprmath@ac-nancy-metz.fr)

# Stagiaires « mi-temps » : FS-MT

## ❖ Evaluation du stage

### ✓ Dans le cadre du diplôme

- 4 modules de formation
- 3 blocs de compétences
- 2 situations intégratrices

### ✓ Au sein de l'établissement

Le tuteur établissement participe à l'évaluation du stagiaire.

- Relevé d'activités du stagiaire → Tout au long de l'année
- Rapport → Vers la mi-avril.

# Stagiaires « mi-temps » : FS-MT - diplôme

## 4 modules de formation

- **Module 1** - Inscrire son action dans le cadre réglementaire de l'École, des valeurs de la République et dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif.
- **Module 2** - Concevoir, mettre en œuvre, conduire, interagir, évaluer, réguler des situations d'enseignement et d'apprentissages ; piloter l'action éducative et la vie scolaire, concevoir des projets éducatifs, mettre en œuvre, accompagner, prévenir.
- **Module 3** - S'engager dans une démarche de développement professionnel personnelle complémentaire.
- **Module 4** - Se former au sein de l'établissement scolaire dans le cadre du tutorat de stage.

## 3 blocs de compétences

- **Bloc 1** - Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale.
- **Bloc 2** - Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages.
- **Bloc 3** - Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel.

## 2 situations intégratrices

- **SI 1** - Porte sur le cheminement dans l'acquisition d'une compétence choisie par le fonctionnaire-stagiaire relevant du Bloc 1.
- **SI 2** - Porte sur le cheminement dans l'acquisition d'une compétence choisie par le fonctionnaire-stagiaire relevant du Bloc 2.
- **Les deux SI** : Relèvent du Bloc 3.

Stagiaires fonctionnaires MT

Echanges entre tuteurs INSPE  
et tuteurs établissement